

CONCLUSION

Le programme de produits financiers dérivés assure la flexibilité et la souplesse des opérations de couverture.

Dans un environnement de prix du gaz naturel relativement bas, l'année gazière 2010 a tout de même connu une baisse significative des prix du gaz naturel. La moyenne des prix de l'indice CGPR pondérée par les volumes achetés durant l'année gazière 2010 a été de 4,35 \$/GJ, soit un niveau similaire à la moyenne de 4,63 \$/GJ pour l'année gazière 2009, mais une baisse très importante par rapport à la moyenne de 7,38 \$/GJ pour l'année gazière 2008. Cette baisse a entraîné des déboursés importants au niveau du programme de dérivés de Gaz Métro. Il est très difficile de juger de la performance générale d'un tel programme en période de baisse soutenue des prix, puisqu'un de ses objectifs du programme est de protéger la clientèle contre une hausse de prix qui n'a pas eu lieu. Dans une même logique, il est aussi difficile de juger de la réduction de volatilité lors d'une année où la volatilité a été faible.

En contrepartie, la couverture achetée a protégé et continue de protéger la clientèle en service de fourniture à un niveau de prix significativement inférieur à l'électricité pour la très grande majorité de la clientèle. L'évolution des niveaux des points morts à la section 4 c) illustre bien comment les nouvelles transactions réalisées en 2010 font en sorte que le portefeuille de dérivés de Gaz Métro est en meilleure position qu'il ne l'était il y a un an pour protéger la position concurrentielle du gaz naturel et pour limiter l'impact des flambées pour les prochaines années.

Le programme est essentiellement une forme d'assurance. Il faut accepter de payer une prime pour pouvoir, le cas échéant, bénéficier de la protection. Étant donné le pourcentage de couverture inférieur à 100 %, la clientèle en service de fourniture a tout de même profité de la baisse des prix sur la portion non protégée.

En conclusion, la flexibilité du programme et la stratégie de Gaz Métro ont permis de construire un portefeuille qui a clairement atteint deux des trois objectifs du programme en 2010, soit la protection contre les flambées de prix et la préservation de la position concurrentielle face à l'électricité.

Régie de l'énergie
DOSSIER: R-3809-2012
DÉPOSÉE EN AUDIENCE
Date: 6 novembre 2012
Pièces n°: A-0033